

Délibération n°09

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
5 juillet 2017

Date d'affichage
du compte-rendu :
19 juillet 2017

Objet :
**Ecole de musique d'Ennezat-
Riom Limagne et Volcans : tarifs
2017/2018**

L'AN deux mille dix-sept, le 11 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 5 juillet 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents, ont donné pouvoir à :

- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M François CHEVILLE, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Claude BOILON
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Anne-Karine QUEMENER, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- M Lionel CHAUVIN
- Mme Danielle FAURE-IMBERT
- Mme Florence PLANE
- M Thierry ROUX
- Mme Catherine VILLER-MICHON

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

Mme Nicole PICHARD

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170711-
DELIB2017071109-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Rapport n°09 – Ecole de musique d'Ennezat-Riom Limagne et Volcans : tarifs 2017/2018

L'école de musique d'Ennezat-Riom Limagne et Volcans accueille chaque année des élèves âgés d'au moins 5 ans et des adultes. La priorité est laissée aux enfants résidant sur le territoire «ex-Limagne d'Ennezat» puis dans l'ordre des priorités et des places disponibles : adultes de ce territoire «ex-Limagne d'Ennezat», enfants extérieurs, adultes extérieurs.

L'école fonctionne selon le calendrier des vacances scolaires établi par l'Education Nationale.

Les tarifs sont réévalués chaque année et approuvés en conseil communautaire. Comme les années précédentes, il est proposé d'augmenter les tarifs de 3 %.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à la majorité (5 abstentions), approuve les tarifs suivants pour l'année scolaire 2017/2018 :

Elèves de moins de 18 ans, étudiants, chômeurs, montant annuel :

Barème	Tarif 1 €	Tarif 2 €	Tarif 3 €	Tarif 4 €	Tarif 5 €	Tarif 6 €	Tarif 7 €	Hors Ex CCLE - €
Formation musicale seule	84,75	132,82	145,86	150,93	155,29	160,40	177,72	443,18
Formation musicale + pratique instrumentale	93,80	136,42	175,40	211,49	304,33	361,16	395,16	749,64

BAREME SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF = Revenu fiscal de référence / nombre de parts) :

Elèves, Etudiants, Chômeurs	Tranche 1 €	Tranche 2 €	Tranche 3 €	Tranche 4 €	Tranche 5 €	Tranche 6 €	Tranche 7 €
	Jusqu'à 3 158	Jusqu'à 3 954	Jusqu'à 5 524	Jusqu'à 6 811	Jusqu'à 7 712	Jusqu'à 11 525	Au-dessus de 11 525

Abattements à compter du 2^{ème} enfant pratiquant un instrument : 15% pour une 2^{ème} inscription, 30% pour une 3^{ème} inscription, 40% pour une 4^{ème} inscription, 50% pour une 5^{ème} inscription.

Abattements : 40% pour la pratique d'un 2^{ème} instrument (élève de moins de 18 ans, étudiant, chômeur). 25% pour les élèves inscrits à l'Orchestre d'Harmonie d'Ennezat.

Location d'instrument : 30 € par trimestre pour les élèves résidant sur la communauté de communes Ex CCLE. Hors Communauté Ex CCLE : 120 € à 300 € selon l'instrument. Durée maximum de location : deux ans.

Chorale adultes, atelier vocal : 77 € par année scolaire.

Ateliers pratiques collectives : 270 € (étudiants), 500 € (adultes) par année scolaire.

ADULTES, MONTANT ANNUEL

Barème	Tarifs 1 et 2 €	Tarif 3 €	Tarif 4 €	Tarif 5 €	Tarif 6 €	Tarif 7 €	Hors Ex CCLE - €
Pratique instrumentale	162,72	253,54	422,16	556,39	581,06	615,43	772,15

BAREME SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Adultes	Tranches 1 et 2 €	Tranche 3 €	Tranche 4 €	Tranche 5 €	Tranche 6 €	Tranche 7 €
	Jusqu'à 3 954	Jusqu'à 5 524	Jusqu'à 6 811	Jusqu'à 7 712	Jusqu'à 11 525	Au-dessus de 11 525

Toute année commencée est due en totalité (paiement à l'année fractionné en trois règlements).

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 12 juillet 2017**

Le Président
Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170711-
DELIB2017071109-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017